

28 RUE ST LOUIS EN L'ILE
Société Civile
Au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 57 Rue Gutenberg
75015 PARIS
R.C.S de Versailles : 444186449

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

Le 23 juin 2026, à 14H00,

Les associés de la société **28 RUE ST LOUIS EN L'ILE**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 21 Allée du Pargo à VANNES, sur convocation de la gérance.

Sont présents et représentés :

Madame Isabelle GAUDIN DE SAINT REMY,
Détenant 50 parts sociales en pleine propriété
50 parts sociales, en usufruit

Monsieur Philippe GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Monsieur Baudoin GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Monsieur Geoffroy GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Monsieur Foulques GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Monsieur Amaury GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Monsieur Thibault GAUDIN DE SAINT REMY,
50 parts sociales, à concurrence de 1/6 indivis en nue-propriété

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts, sur les 100 parts composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Baudoin GAUDIN DE SAINT REMY, préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des projets de résolutions,
- . la lettre de démission des fonctions de co-gérant de Thibault.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un co-gérant ; Monsieur Thibault Gaudin de Saint Rémy ;
- Nomination d'un co-gérant ; Monsieur Amaury Gaudin de Saint Rémy ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée a été informée du souhait de Monsieur Thibault Gaudin de Saint Rémy de démissionner de ses fonctions de co-gérant par courrier remise en main propre en date du 1^{er} juin 2026.

L'Assemblée prend acte de cette démission à effet à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée décide de nommer :

Monsieur Amaury Gaudin de Saint Rémy, demeurant 11 rue Castros Gerand 33000 BORDEAUX

En remplacement de Monsieur Thibault Gaudin de Saint Rémy, aux fonctions de co-gérant de la société pour une durée non limitée, à compter de ce jour.

Monsieur Amaury Gaudin de Saint Rémy accepte les fonctions de co-gérant, déclare n'en exercer aucune autre et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-gérants et tous les associés.

Isabelle GAUDIN DE SAINT REMY

Signé par Isabelle GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Baudoin GAUDIN DE SAINT REMY

Signé par Baudouin GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Amaury GAUDIN DE SAINT REMY
(Nomination)

Thibault GAUDIN DE SAINT REMY
(Démission)

(Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant)

Signé par Amaury GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Signé par Thibault GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Philippe GAUDIN DE SAINT REMY

Signé par Philippe GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Geoffroy GAUDIN DE SAINT REMY

Signé par Geoffroy GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ

Foulques GAUDIN DE SAINT REMY

Signé par Foulques GAUDIN DE SAINT REMY
Le 26 juin 2026

Signed with doc_6Aaa
Universign tx_Yy32DqLm42wQ